



**Ministry of Health and  
Long-Term Care**

**Inspection Report under  
the Long-Term Care  
Homes Act, 2007**

**Ministère de la Santé et des  
Soins de longue durée**

**Rapport d'inspection prévu  
par la Loi de 2007 sur les  
foyers de soins de longue  
durée**

Health System Accountability and  
Performance Division  
Performance Improvement and  
Compliance Branch

Division de la responsabilisation et de la  
performance du système de santé  
Direction de l'amélioration de la performance et  
de la conformité

Ottawa Service Area Office  
347 Preston St 4th Floor  
OTTAWA ON L1K 0E1  
Telephone: (613) 569-5602  
Facsimile: (613) 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa  
347, rue Preston, 4<sup>e</sup> étage  
OTTAWA (Ontario) L1K 0E1  
Téléphone : 613 569-5602  
Télécopieur : 613 569-9670

**Copie destinée au public**

<b>Date(s) du rapport</b>	<b>N° d'inspection</b>	<b>N° de registre</b>	<b>Type d'inspection</b>
22 mai 2015	2015_198117_0013	O-002097-15	Plainte

**Titulaire de permis**

CVH (No. 4) GP Inc. as a general partner of CVH (no. 4) LP, c/o Southbridge Care  
Homes Inc., 766 Hespeler Road, Suite 301, Cambridge (Ontario) N3H 5L8

**Foyer de soins de longue durée**

PINECREST NURSING HOME (2797)  
101, RUE PARENT, C.P. 250, PLANTAGENET (ONTARIO) K0B 1L0

**Inspecteur(s)/Inspectrice(s)**

LYNE DUCHESNE (117)

**Résumé de l'inspection**



**Ministry of Health and  
Long-Term Care**

**Inspection Report under  
the Long-Term Care  
Homes Act, 2007**

**Ministère de la Santé et des  
Soins de longue durée**

**Rapport d'inspection prévu  
par la *Loi de 2007 sur les  
foyers de soins de longue  
durée***

Cette inspection a été menée à la suite d'une plainte.

Cette inspection s'est tenue le 7 mai 2015.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec l'administratrice et directrice des soins du foyer, l'infirmière responsable, le coordonnateur de l'évaluation RAI du foyer, plusieurs infirmières autorisées (IA), plusieurs préposés aux services de soutien personnel (PSSP) et un résident identifié. Il est également noté qu'un examen du dossier de santé d'un résident a été fait dans le cadre de cette inspection.

Il convient de noter que cette inspection est liée à l'inspection 2015-198117-0011, pour le registre O-001740-15.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés lors de cette inspection :  
soins de la peau et des plaies.

Un ou plusieurs non-respects ont été constatés au cours de cette inspection.

0 AE  
0 PRV  
0 OC  
0 RD  
0 OTA



Ministry of Health and  
Long-Term Care

Inspection Report under  
the Long-Term Care  
Homes Act, 2007

Ministère de la Santé et des  
Soins de longue durée

Rapport d'inspection prévu  
par la *Loi de 2007 sur les  
foyers de soins de longue  
durée*

## NON-RESPECTS

### Définitions

- AE — Avis écrit
- PRV — Plan de redressement volontaire
- OC — **Ordre de conformité**
- RD — Renvoi de la question au directeur
- OTA — Ordres, travaux et activités

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect de la disposition 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Un non-respect des exigences prévues par la LFSLD a été constaté. Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence telle que définie au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi ».

Date de délivrance : 22 mai 2015

**Signature de l'inspecteur ou de l'inspectrice**

Original signé par l'inspecteur ou l'inspectrice.